



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

Président

Dakar, le 01 AVR 2013



Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la Mutuelle
d'Assurances des Taxis Compteurs
d'Abidjan (MATCA)
Angle Boulevard Roume
Immeuble MATCA
01 BP 201
ABIDJAN 01
(République de Côte d'Ivoire)
Fax (225) 20 22 77 35

N° - 00125 /J/CIMA/CRCA/PDT/2013

Objet : Demande d'agrément du Président
du Conseil d'Administration de la
Mutuelle d'Assurances des Taxis
Compteurs d'Abidjan (MATCA).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), réunie en sa 71^{ème} session ordinaire du 25 au 30 mars 2013 à Dakar (République du Sénégal), a examiné le dossier de demande d'agrément de Monsieur Faman TOURE, au poste de Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle d'Assurances des Taxis Compteurs d'Abidjan (MATCA).

A l'issue de sa délibération, elle a émis un avis favorable à cette demande, conformément aux dispositions des articles 306 et 329 du code des assurances.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Demba Samba DIALLO.-